Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260605-044_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

044/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absent : Éric LE SCANFF
Procuration : Éric LE SCANFF à Édouard TROLES
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales le 27 septembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et L.2121-12,
Vu le Code électoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Guerlesquin le 5 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de réunir les membres du conseil municipal à cette même date,
Considérant que dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L.2121-12 du CGCT,
Considérant que cet effectif est de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants dans les conseils municipaux de quinze membres,
Considérant le bureau électoral, composé du Maire, Président du bureau, des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Michel LE VEN, M. Hervé TILLY, Mme Séverine SUIRE et Mme Cyrielle MOY.
Considérant le mode de scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel et que tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions sera considéré comme nul,
Considérant que tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats comprenant un nombre de noms inférieur ou égal au total des délégués et suppléants à élire mais qu'aucune personne extérieure au conseil ne peut présenter de candidats,

Vu les deux listes des candidats présentées par les membres du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260605-044_26-DE

- Liste A : Gardon le cap pour Guerlesquin
- Liste B : Un nouvel élan pour Guerlesquin

Le conseil municipal, vote et nomme les délégués titulaires et suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026, comme mentionné dans le procès-verbal joint à la présente délibération.

Ont été désignés délégués :

- **Éric CLOAREC**
- **Alexia PHIIPPE**
- **Michel LE VEN**

Ont été désignés suppléants :

- **Séverine SUIRE**
- **Hervé TILLY**
- **Sonia FLOCH**

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (FINISTÈRE)

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY